

## Direction de la Coordination des Services de l'État

Liberté Égalité Fraternité

Bureau des procédures environnementales
Affaire suivie par Catherine KENZOUA
Tél: 01.64.71.77.28 – catherine.kenzoua@seine-et-marne.gouv.fr

Melun, le 25 juillet 2022

Le préfet de Seine-et-Marne

à

Destinataires in fine

.<u>Objet</u>: Communes de Bussy-Saint-Georges, Jossigny et Ferrières-en-Brie – réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Rucherie et du diffuseur du Sycomore – Mise en compatibilité du Plan de protection des espaces agricoles et naturels périurbain – avis préalables.

Réf : articles L.113-19 du Code de l'urbanisme.

EPAMarne et SANEF m'ont transmis le 13 juillet 2022 le dossier visant la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Rucherie et du diffuseur du Sycomore sur le territoire des communes de Bussy-Saint-Georges, Jossigny et Ferrières-en-Brie.

Ce dossier sera soumis à enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du Plan de protection des espaces agricoles et naturels périurbain (PPEANP) de Marne et Gondoire et des documents d'urbanisme des communes de Bussy-Saint-Georges et lossigny,
- au parcellaire correspondant réduit aux seules emprises privées restant à acquérir,
- l'établissement d'une servitude sur fonds privé en vue de la réalisation d'une canalisation publique dans le périmètre de la ZAC,
- la désaffectation et le déclassement de la rue Pavé à Bussy-Saint-Georges,
- à l'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau et de la dérogation aux espèces protégées.

Dans le cadre de la modification du PPEANP et conformément aux dispositions de l'article L.113-19 du Code de l'urbanisme, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis, dans un délai de deux mois à compter de la réception de cette correspondance, à l'égard du dossier de mise en compatibilité correspondant.

Je vous invite à télécharger le dossier correspondant <u>jusqu'au 24 août 2022</u> à l'aide des liens suivants :

- dossier 0: présentation du dossier d'enquête publique unique :
   https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?
   uuid=2vRPlg6sLkG7EayEEU\_-KvT6qtrgbjmUSuO4KG\_cqMw
- <u>- dossier 1</u>: dossier de DUP parcellaire- mise en compatibilité des documents d'urbanisme et du PPEANP - désaffectation/ déclassement de voirie : <a href="https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf">https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf</a>?

uuid=E8UBAV9nS8kzfQPJ457Z4QC62jb9fVeTgpoXkad26Yc

- <u>- dossier 3 :</u> servitude sur fonds privés :

  <u>https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?</u>

  <u>uuid=tellC9BdBIR|eNW5u2wAZ2UK3BDtLkGuHb9lXEWTB2w</u>

J'ajoute que cet envoi sous format dématérialisé ne sera suivi d'aucun envoi papier.

Mes services restent à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

Le préfet, Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général de la préfecture par suppléance,

Olivier GERSTLÉ

<u>copie pour information transmise à</u>:
- M. le Sous-préfet de Torcy.

## Liste des destinataires

Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne	The state of the s
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomérations Marne et Gondoire	Madame le Maire de Ferrières-en-Brie
Monsieur le Maire de Bussy-Saint-Georges	Monsieur le Maire de Jossigny
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France	

.